Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Credit immobilier primo accédant en doublons

Par Oulala92

Bonjour
Que risque t on si un crédit primo accédant a été signé dans une banque alors que en réalité un autre crédit immobilier était en cours depuis des années dans une autre banque autre région ?

Je développe un peu le sujet :
Ma femme a souscrit un crédit immobilier de 25ans en 2006 à l age de 18 ans et 3 mois et encore en alternance avec donc un très petit revenu. Ma belle mère a "utilisé" sa fille, donc ma femme, pour souscrire un crédit immobilier pour avoir une résidence secondaire. A l epoque ma femme n'a pas vu le mal.
Sa mère paye toutes les mensualités, impôts, etc..
Nous nous sommes rencontrés plusieurs années apres et nous avons acheté un appartement ensemble avec un crédit immobilier P.A.S (prêt action sociale)et maintenant nous sommes mariés. Et l une des conditions était d être primo accédant...
Ma belle mère veux rembourser le crédit par anticipation, j ai peur que si on remu tout ça, notre banque nous attaque si il découvre qu un autre crédit est en cours mais aucun problème au niveau paiement car c est belle maman qui paie. Il me semble que sur notre crédit la banque a 7 ans pour faire une action en justice.
En espérant être assez clair, merci pour vos réponses.